

ANNONCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
L'ILLUSION D'UNE REPRISE : LE SPECTACLE VIVANT ATTEND TOUJOURS UN CAP,
UNE PERSPECTIVE, UN CALENDRIER... ET LE MAINTIEN DES MESURES DE SOUTIEN

Les entrepreneurs du spectacle vivant privé (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) se réjouissent des annonces du Président de la République du 24 novembre présentant une tendance beaucoup plus optimiste, avec un retour progressif à une vie déconfinée à partir du 15 décembre prochain. Cette annonce devrait permettre la reprise de certains spectacles dans les petits équipements de notre écosystème et permettre un redémarrage de nos scènes liées aux artistes en développement et à la création.

Néanmoins, de trop nombreuses entreprises de spectacles ne pourront pas redémarrer le 15 décembre. Ce n'est pas parce que nos spectacles peuvent réglementairement reprendre que les spectateurs reviendront dans nos salles. De même, **si les salles sont ouvertes mais que les producteurs ne sont pas en capacité d'y produire leurs spectacles, il n'y aura pas de reprise, seulement l'illusion d'une reprise.**

La spécificité du modèle privé, dont la billetterie est la source principale de revenus, contraint en effet la plupart des entreprises à des délais de reprise plus longs. Nos entreprises, à la trésorerie exsangue, n'ont jusqu'alors pas pu investir et redémarrer les répétitions sans perspective de tournées, établir la programmation des dates sur le territoire et lancer les mises en vente. Par manque de visibilité depuis 10 mois et sans couverture assurantielle, les professionnels de la musique « live » ont décalé la plupart de leurs projets à l'automne 2021, voire à 2022, après plusieurs reports successifs dans certains cas.

Ces annonces doivent donc être précisées. Le spectacle vivant a besoin de visibilité sur les prochaines étapes de la reprise pour tous les spectacles, quelles que soient leurs caractéristiques et leur jauge (salles rassemblant plus de 1000 personnes, jauges debout, tournées, festivals). Les différentes typologies de spectacles appellent un calendrier différencié des scénarios de reprise pour les entreprises du secteur privé du spectacle vivant, sous réserve d'une amélioration continue des conditions sanitaires : après la reprise des spectacles de moindre capacité, annoncée hier, il faut aujourd'hui inscrire à l'agenda la reprise des autres spectacles, notamment des jauges debout, avec des tournées en France et des festivals.

Le PRODISS appelle ainsi à la construction d'une véritable trajectoire de reprise : un cap et un calendrier, propres à chaque type de spectacle, doivent être établis dès que possible avec le gouvernement en concertation avec les professionnels du secteur.

Le PRODISS se tient à la disposition du gouvernement pour lui présenter ses pistes de reprise pour l'année 2021, et sa proposition de calendrier, dans le respect des protocoles sanitaires élaborés avec le Bureau Veritas. Cette démarche inclurait notamment l'organisation d'un concert-test, pour assurer des conditions d'accueil des publics les plus sûres possibles d'un point de vue sanitaire.

D'ici à cette reprise sans contraintes sanitaires, **il est indispensable de maintenir les dispositifs de soutien pour protéger les emplois de toutes les entreprises du secteur empêchées de travailler, et notamment l'activité partielle au taux actuel, et de renforcer le fonds de compensation des pertes de billetterie** afin de soutenir une reprise progressive. Il ne faudrait pas limiter ces dispositifs à la qualité d'établissement administrativement fermé, mais bien continuer de soutenir les secteurs non fermés qui continuent de souffrir de la crise. En cas d'annulation pour des raisons sanitaires, le fonds de compensation des pertes de billetterie doit couvrir les dépenses incompressibles nécessaires à une production (emploi intermitent, cachets artistiques, frais de bureau et de salle, marketing...).

Dans un secteur structurellement fragile composé à 99% de PME et alors que 46% des emplois permanents et 76% des emplois intermittents sont menacés, **les aides permettront aux entreprises du spectacle vivant privé d'être en capacité de réinvestir dans des projets,** dans la perspective d'un retour, en 2021, de tournées en France et à l'international et de faire face aux frais incompressibles de la production de spectacle.



CONTACT MEDIA – Kathleen ANDRE – kandre@equancy.com – 06 16 55 43 05

A propos du PRODISS - Créé en France en 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété est aujourd'hui le 1er syndicat patronal représentatif au niveau national. Le PRODISS rassemble près de 400 entrepreneurs de spectacles : producteurs, diffuseurs, exploitants de salles, organisateurs de festivals, répartis dans toute la France et œuvrant dans le domaine des variétés, des musiques actuelles (jazz, musiques populaires, comédies musicales, etc.) et des one man shows. Ils forment ensemble, la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle. Essentiellement des PME et TPE, nos adhérents génèrent près de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit plus des 3/4 du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur du spectacle musical et de variété.